

# Communauté d'Agglomération du Cotentin

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de Saint-Georges-de-la-Rivière

Par arrêté n°119-2017 du 3 octobre 2017 le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de PLU arrêté de la commune de Saint-Georges-de-la-Rivière.

A cet effet, Monsieur Pierre GUERIN, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces des dossiers du projet de PLU arrêté, ainsi que les registres d'enquête y afférent seront déposés :

- Au siège de l'enquête publique, en mairie de Saint-Georges-de-la-Rivière durant 31 jours et demi consécutifs du lundi 30 octobre au jeudi 30 novembre inclus (clôture de l'enquête à 12h00), afin que chacun puisse en prendre connaissance et y consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête :
  - o le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00
  - o le lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi sur rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie.

Durant ce même délai, les pièces du dossier du projet de PLU arrêté ainsi que les registres subsidiaires y afférents resteront déposés et pourront être consultés au Pôle de Proximité de la Communauté d'Agglomération du Cotentin Côte des Isles, durant 31 jours et demi consécutifs :

- o le lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- o le mercredi de 9h00 à 12h00 ;
- o le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le public peut aussi adresser ses observations par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur à la mairie de Saint-Georges-de-la-Rivière, 6, le Bourg, 50270 Saint-Georges-de-la-Rivière.

Un poste informatique sera également mis à disposition du public du Pôle de Proximité de la Communauté d'Agglomération du Cotentin Côte des Isles, aux jours et horaires d'ouverture pré-cités.

Le commissaire enquêteur recevra le public :

- En mairie de Saint-Georges-de-la-Rivière le :
  - o Lundi 30 octobre 2017 de 9h00 à 12h00 ;
  - o Vendredi 10 novembre de 14h00 à 17h00 ;
  - o Jeudi 30 novembre 2017 de 9h00 à 12h00 ;
- Au pôle de proximité de la Communauté d'Agglomération de la Côte des Isles le mardi 14 novembre de 14h00 à 17h00.

Le commissaire enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin dans un délai de 30 jours consécutifs à l'expiration de l'enquête. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an à la préfecture de la Manche, en Mairie de Saint-Georges-de-la-Rivière, au Pôle de Proximité de la Communauté d'Agglomération du Cotentin de la Côte des Isles et mis en ligne sur le site: <https://www.registre-dematerialise.fr/524>. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

A l'issue de l'enquête, le projet de PLU arrêté, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Des informations relatives au projet de PLU arrêté peuvent être demandées auprès du service planification de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, 109, avenue des Prairies, Turlaville, 50100 Cherbourg-en-Cotentin – 02.33.88.15.15

Le présent avis d'enquête sera mis en ligne sur les sites internet :

<https://www.registre-dematerialise.fr/524> et <http://www.cotedesisles.com/>

Fait à Cherbourg-en-Cotentin

le 3 octobre 2017.

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Jean-Louis VALENTIN

